

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 967

présenté par

M. Rancoule et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 9, insérer la phrase suivante :

« La réserve citoyenne continuera à être encouragée et participera également à l'approfondissement du lien Nation-armée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à promouvoir la réserve citoyenne qui n'est mentionnée à aucune reprise dans le rapport annexé.

Pourtant, les réservistes citoyens participent pleinement en tant que bénévole à des missions d'intérêt général au service de nos Armées, et plus particulièrement du lien Nation-armée.

Voici des exemples de rôles que peuvent jouer les réservistes citoyens :

- Information et accompagnement du public aux côtés des forces armées
- Animation de sessions de sensibilisation sur les questions de défense et sécurité auprès des jeunes issus de quartiers sensibles
- Promotion des principes de citoyenneté et de civisme
- Information sur les possibilités d'insertion professionnelle offertes par les armées

Plus concrètement, ils peuvent par exemple participer à l'organisation du concours national de la

résistance et de la déportation pour un département, Sensibiliser des enfants du primaire au devoir de mémoire ou encore donner des cours de cybersécurité.